



Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de \_\_\_\_\_  
tenue le \_\_\_\_\_ 20 \_\_\_\_\_.

Sont présents :

formant quorum sous la présidence de \_\_\_\_\_.

Est (sont) également présent(s) :

➤ **Titre du projet :** \_\_\_\_\_

➤ **Résolution numéro** \_\_\_\_\_

ATTENDU QUE \_\_\_\_\_ a pris connaissance des modalités d'application du volet Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes municipales et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Soutien;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE \_\_\_\_\_ s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, y compris la part du Ministère;

ATTENDU QUE \_\_\_\_\_ choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux;
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

ATTENDU QUE le chargé ou la chargée de projet de la municipalité, M./M<sup>me</sup> \_\_\_\_\_, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de \_\_\_\_\_,

appuyée par \_\_\_\_\_, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de \_\_\_\_\_ autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser ces travaux selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que \_\_\_\_\_ est dûment autorisé(e) à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

Copie certifiée conforme

Ce \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ 20 \_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_  
Maire ou mairesse

\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorier(-ière) ou greffier(-ière)